

RECHERCHE D'ALTERNANCE ET FINANCEMENT :

Pour tous les stagiaires ne disposant pas de structure d'alternance et de financement, l'organisation est la suivante :

1) Coûts de formation

La formation coûte au total 7200 € TTC, soit 1500 € de frais d'inscription et 5700 € de frais de formation.

2) Dépôt des chèques lors du positionnement

Lors du positionnement, vous devez déposer 3 chèques de 500 € **relatifs aux frais d'inscription**, 3 chèques de 1500 € et 1 chèque de 1200 € (chèques à l'ordre du CESA, datés du jour du positionnement). Ces chèques ne seront pas encaissés si le stagiaire régularise sa situation au regard de l'alternance (contrat de professionnalisation, structure d'accueil, financement extérieur, convention de stage...). **Tout stagiaire se présentant sans chèque se verra refuser l'entretien de positionnement et ne pourra donc s'inscrire à la formation BPJEPS AGFF.**

3) Délais pour la recherche de structure d'accueil en contrat de professionnalisation

Chaque stagiaire dispose d'un délai de 3 mois (après l'entrée en formation) afin de trouver son alternance et financement. Pendant ce délai, il faut simplement s'acquitter des frais de formation (au prorata), dans le cas où la situation n'est pas régularisée à la date donnée.

L'échéancier suivant n'est donc valable que dans le cas où l'alternance n'est pas validée à la date précisée : 30 juin : 500 € / 30 juillet : 500 € / 30 août : 500 €

30 septembre : 1500 € / 30 décembre : 1500 € / 28 février : 1500 € / 30 avril : 1200 €

4) Aide à l'alternance

Afin de bénéficier d'une aide à l'alternance, l'école vous propose 1 RDV tous les mardis de 17h30 à 18h30. Vous devez envoyer un email à l'adresse suivante : ecolecesa@gmail.com, afin de confirmer votre présence au RDV « alternance et financement ». Le prochain RDV aura lieu le mardi 2 juin à 17h30 (à l'INSEP - salle P3.3).

5) Fiches contrat pro et convention de stage

L'expérience des sessions précédentes montre que le contrat pro permet de placer le stagiaire dans des conditions idéales pour sa formation BP. Il ne faut donc surtout pas abandonner et s'orienter précipitamment vers un stage. Afin d'améliorer l'efficacité de vos recherches, il est nécessaire de communiquer régulièrement avec l'école.

⇒ La recherche s'organise de la manière suivante :

- 1) Démarchage physique des clubs à proximité (se déplacer avec CV et fiche contrat pro)
- 2) Contact des clubs cherchant des animateurs sportifs (anpe.fr, vivilaforme.com, planetefitness.com, planetedumuscule.com, templede-laforme.com...)
- 3) Démarchage physique et/ou Contact téléphonique des clubs partenaires (liste sur lecesa.free.fr)
- 4) Contact des clubs proposés par mail par l'école CESA en RDV « alternance et financement »

Pour les situations hors contrat pro (indemnisations ASSÉDIC, FONGECIF...), vous disposez de la fiche « convention de stage avec prise en charge de la formation » ou « convention de stage sans prise en charge de la formation » et vous avez la possibilité de démarcher des structures commerciales et associatives.